



## SOMMAIRE

- 1 Edito du Maire
- 2 Les commerces et activités d'Urcel
- 3 Urcel info conseil municipal du 2 février et du 9 mars 2009
- 4 Urcel info conseil municipal du 30 mars et du 4 mai 2009
- 5 Urcel info conseil municipal du 4 mai et du 4 juin 2009
- 6 Urcel info conseil municipal du 4 juin et du 8 juillet 2009
- 7 Urcel Info budget 2009
- 9 Urcel Info actualités
- 14 Urcel Info actualités (Jazz à Urcel & la Tempête)
- 15 Urcel info actualités (Plantations & Fleurissement de l'école)
- 16 Urcel info actualités (Concours de pêche & Fête des mères)
- 17 Urcel Info actualités (Un nouveau réservoir & Fête des voisins)
- 19 Urcel info Evénements (Concert des amis de l'église)
- 20 Urcel info Evénements (14 juillet et Fête du village)
- 21 Urcel info Evénements (Fête du bois)
- 22 Urcel Info Développement durable
- 24 Humour Urcellois
- 25 Urcel infos pratiques



## EDITORIAL

Parmi les nombreuses informations que vous pourrez lire dans le présent bulletin, celles ayant trait au budget voté en mars dernier par votre conseil municipal retiendront très certainement votre attention. Le conseil a décidé de procéder à une augmentation de la fiscalité communale en 2009 ; deux raisons à cela :

- la première, pour régler les charges croissantes qui pèsent sur les communes à un moment où l'Etat se désengage de plus en plus et rogne les dotations,
- la seconde pour nous permettre de constituer une réserve financière destinée à faire face à la construction du foyer rural, destiné à remplacer la salle des fêtes Geneviève Sonatore.

L'actualité urcelloise est riche en informations ; cette rubrique du bulletin témoigne de la vitalité du riche tissu associatif de notre commune et du dynamisme de nos associations qui s'investissent sans a priori dans l'animation du village sans autre souci que celui de le faire vivre. Le conseil municipal leur en sait gré.

Je me dois aussi de saluer et de remercier les 163 bénévoles qui cette année ont participé le dimanche 30 août à la quatorzième édition de notre fête du bois, sans compter ceux les nombreux autres qui ont apporté une aide appréciable à la mise en place du site le samedi 29.

Jean-Louis BOURLET  
Maire d'URCEL



## Les commerces et activités d'Urcel



### Cabinet Médical

03 23 21 60 04  
Consultations  
sur rendez-vous

### Cabinet dentaire

Claire Criton  
Rue des bertins  
03 23 21 65 12



### Histoire d'ongles

06 87 51 69 49  
Laure LECLERC



### Sophie Coiffure

2 Rue de la Poterie  
03 23 21 43 98

### Bibliothèque

03 23 21.60.20

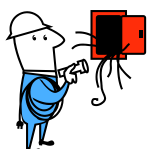
### Syndicat des Eaux

03 23 21 61 89  
Lundi 18h00-19h00  
Vendredi 9h00-11h00



### Bar du pays

03 23 21 13 58  
Heures d'ouverture :  
du lundi au dimanche  
6h00-14h00/16h30-22h



### ELECTR'HOME (Guy AUBIN)

5 Av Gaëtan Charpentier  
0871 11 17 46/06 10 94 79 49

### Plombier-Chauffagiste

03 23 21 62 47 C. Dautreppe  
03 32 21 66 60 B. Traulé



### SA ESTIENNEY

31 Route des Rois  
03 23 21 63 17



### Michel MINETTO

Photographe  
11 Rue de la Cité

### SDA société de distribution automatique ELIARD

24 Route des Rois  
03 23 21 60 37

### Infirmiers

03 23 21 65 98  
Agnès Nokerman  
Fabrice Fauchoux



### Pharmacie

03 23 21 68 73  
6 bis Route des Rois  
Heures d'ouverture :  
Du lundi au samedi matin  
De 9h15 à 12h15  
et de 14h30 à 16h15  
fermé le samedi après-midi



### Boucherie Eliard

03 23 21 60 47  
Heures d'ouverture  
Du mardi au vendredi  
9h-12h/15h-19h  
Samedi 8h30-12h/15h-19h  
Dimanche 9h00-12h00



### Pizzéria La Rivista

03 23 79 94 54  
Heures d'ouverture :  
12h00-14h00/19h00-21h30  
Fermé le lundi et le samedi midi



### Clarinda LEMOS – Point poste

03 23 21 19 15  
Heures d'ouverture :  
Lundi 7h30-12h30 fermé l'après midi  
Du mardi au samedi 7h30-12h30/17h00-20h00  
Dimanche 8h00-12h30



### Maçonnerie J.Lemos

03 23 21 60 42

### DACO-SERVICES (Daniel MIGNOT)

8 Route des Rois  
03 23 21 14 33/06 16 16 24 11

### S.C.A.B

#### (Société Commerciale Aisne Bois)

71 Route des Rois  
03 23 21 45 61  
Heures d'ouverture :  
Du lundi au vendredi 8H00-12H00 / 13H30-8H00

**D.FER**  
DE LA DEMOLITION... AU RECYLAGE



- Dépose et traitement de l'amiante
- Démolitions
- Ferrallages
- Concassage

Tél : 03.23.24.81.44  
Fax : 03.23.24.85.78  
E-Mail : d.fer@vwaaisbo.fr  
Site : www.d-fer.com

71 Route des Rois – 02000 URCEL



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 FEVRIER 2009**

**Absents excusés :**

Jeanine BART (pouvoir à Jean-Louis BOURLET)

François SONATORE (pouvoir à Daniel BOURGIS)

**Délibération n° 1 Cantine : demande de subvention**

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité l'aide du Conseil Général pour le financement des frais de repas de la cantine.

**Délibération n°2 Transformation d'emploi**

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour (M. Olivier MONTIAL et Mme Karine LACROIX, conseillers intéressés, ne participant pas au vote) de transformer le contrat d'ATSEM de Mme Nathalie MONTIAL, actuellement en contrat à durée déterminée, en contrat à durée indéterminée à partir de 1<sup>er</sup> septembre 2009 à raison de 17h30 hebdomadaires et sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle applicable à ce cadre d'emploi et de lui octroyer une indemnité d'administration et de technicité.

**Délibération n°3 Institution du temps partiel et modalités d'exercice**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le temps partiel pour les agents de la commune, selon certaines modalités.

**Délibération n°4 Ouverture de crédits**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- l'ouverture de crédits dans l'opération 05001 « salle d'activités » afin de régler une facture à la société NORALU,

- la création d'une opération 09001 « plantations » qui sera reprise au budget primitif afin de régler une facture d'un montant de 2445 € de l'ONF.

**Délibération n°5 Fédération Nationale des Communes forestières**

Le Conseil Municipal soutient à l'unanimité l'action de la Fédération Nationale des Communes forestières.

**Délibération n°6 Encaissement d'un chèque**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'encaisser un chèque de VEOLIA EAU d'un montant de 27.37 € correspondant à un avoir suite à l'arrêt d'un compteur d'eau

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2009**

**Tous les conseillers étaient présents**

**Délibération n° 1 Emploi Municipal**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transformer le poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en emploi d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2009**

**Absents excusés**

Jeaninne BART (pouvoir à Jean-Louis BOURLET)

Vincent PIERSON (pouvoir à Philippe RICHARD)

**Délibération n° 1 Compte administratif 2008**

Le résultat de clôture définitif fait apparaître un excédent de financement de 18 513.68 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 2 Compte de gestion 2008**

Le Maire présente le compte de gestion établi par le Trésorier pour l'année 2008 qui laisse apparaître à la section d'investissement un excédent de financement de 139 023.79 € et à la section de fonctionnement un excédent de 83 717.93 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte de gestion.

**Délibération n° 3 Affectation du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2008**

Affectation du résultat de l'exercice 2008 : aucun excédent de fonctionnement n'est reporté au compte 002, affectation au compte 1068 de 94 159.40 €.

**Délibération n°4 Vote des taux d'imposition 2009**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition de l'année 2009 suivants :

Taxe d'habitation :	13.26 %
Taxe foncière bâti :	15.06 %
Taxe foncière non bâti :	79,70 %
Taxe professionnelle :	9.65 %

**Délibération n°4 Budget primitif 2009**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 403 743.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 211 643.00 €.

Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MAI 2009**

**Absents excusés**

Denise BALCAEN (pouvoir à Sophie NIQUE)

Jean-Charles BETREMIEUX (pouvoir à Olivier MONTIAL)

François SONATORE (pouvoir à Daniel BOURGIS)

**Délibération n° 1 Encaissement de chèques**

La SMACL, qui assure la commune, a adressé un chèque de 2451.80 € correspondant à l'indemnisation pour les réparations de l'abri bus communal.

EDF a fait parvenir un chèque de 10884.76 € pour la régularisation d'un trop perçu pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'encaissement de ces deux chèques.

**Délibération n° 2 Achat d'une tondeuse : décision modificatrice n°1**

Les crédits votés pour l'acquisition d'une tondeuse dans le cadre de l'opération n°09001 sont insuffisants. Ils doivent être abondés d'une somme de 4 000,00 €.  
Accord unanime du conseil municipal.

**Délibération n° 3 Numérotation**

Il est proposé d'attribuer le numéro 2 ter à la propriété de M. Didier BAUDON, sise rue de l'église.

**Délibération n° 4 Dotation globale d'équipement**

Le conseil municipal a sollicité de l'Etat une subvention pour la pose de menuiseries PVC sur les bâtiments municipaux au titre de la dotation globale d'équipement.  
Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUN 2009</b></p>
---

**Absents excusés**

Manuel SANCHEZ (pouvoir à Sophie NIQUE)

**Lors de ce conseil, évoquant la tempête qui a frappé notre village dans la nuit du 25 au 26 mai, le Maire a tenu à mettre un terme à la rumeur qui circule depuis dans le village et selon laquelle Manuel SANCHEZ, troisième Adjoint se serait opposé au passage des techniciens d'ERDF appelés pour réparer la ligne électrique traversant sa propriété. Pour accéder aux pylônes, les véhicules de dépannage auraient dû traverser une zone particulièrement humide. Les techniciens d'ERDF eux-mêmes ont convenu qu'ils ne pouvaient pas prendre le risque de tenter d'emprunter ce passage. Afin d'éviter l'enlèvement desdits véhicules et d'accélérer le dépannage, Manuel leur a facilité l'accès par un autre passage qu'il entretient à ses frais, puisqu'il ne l'est plus depuis longtemps par EDF. Cela a permis un rétablissement du courant le soir même (c'est-à-dire le mercredi) à 21h15.**

**Délibération n° 1 Cession d'une parcelle**

Le Maire propose que dans le cadre de la réalisation d'un lotissement, sis rue de derrière la ville, par la S. A d'H. L. M LOGIVAM, les parcelles ZD 82, 83, 85 d'une superficie de 6 930 m<sup>2</sup> soient cédées à cette société pour un prix de 15 000,00 € ; l'étude de Me KOHN, Notaire à Laon, étant chargée de procéder à la vente.  
Accord unanime du conseil municipal

**Délibération n° 2 Décision modificative n°2**

Les crédits affectés à diverses opérations budgétaires doivent être abondés dans la perspective d'investissements plus importants que prévus initialement au budget primitif.

**- Opération Informatique :**

Le Maire a proposé d'abonder cette opération d'une somme de 12 000, 00 € qui sera prélevée sur l'opération bâtiments communaux.

**- Opération matériel mobilier :**

Il a proposé par ailleurs d'abonder cette opération d'une somme de 2 000,00 € qui sera également prélevée sur l'opération bâtiments communaux.

Accord unanime du conseil.

**Délibération n° 3 Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie programme 2009**

Le conseil municipal a sollicité une subvention 14760€ au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2009 pour la réalisation de travaux de voirie dans la rue de l'église.

Le coût de ces travaux qui devraient améliorer sensiblement l'écoulement des eaux pluviales, notamment en cas de gros orages, s'élève à 40224€ hors taxes.

Ces travaux seront entrepris au cours du dernier trimestre de l'année 2009.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2009****Étaient présents :**

Denise BALCAEN, Jeannine BART, Odile BAYARD, Jean-Charles BETREMIEUX, Daniel BOURGIS, Karine LACROIX, Olivier MONTIAL, Sophie NIQUE, Philippe RICHARD.

**Absents excusés :**

Jean-Charles BETREMIEUX (pouvoir à Manuel SANCHEZ)

Laurence BREUIL

Patrick PECHEUX (pouvoir à Jean-Louis BOURLET)

Vincent PIERSON (pouvoir à Philippe RICHARD)

François SONATORE (pouvoir à Daniel BOURGIS)

**Approbation du procès verbal de la réunion du 4 juin 2009**

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2009 n'appelle aucune observation ; il est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 1 Occupation du domaine public**

M DA ENCARNACAO a sollicité l'autorisation d'occuper une surface d'environ 700 m<sup>2</sup> dans la partie en cul de sac de la route des Rois afin d'y stocker du bois dans le cadre de l'activité de bûcherons qu'il vient de créer. L'intéressé s'engage à clôturer la partie qui lui sera réservée. Le conseil donne, à l'unanimité, une suite favorable à ce projet et fixe à 20€ le montant de la redevance pour la première année d'occupation.

**Délibération n° 2 Cession d'un chemin**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit des monts plaisirs en application du décret n° 76-921 précité et a autorisé le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Délibération n° 3 Frais de fonctionnement du regroupement scolaire**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir à 602€ par élève le montant de la participation aux frais de fonctionnement demandée aux communes du regroupement et de fixer à 480€ celui demandé aux communes hors regroupement. Ces tarifs s'appliqueront dès la prochaine rentrée scolaire.

**Délibération n° 4 Décision modificative n°3**

Le conseil a décidé de majorer les crédits affectés à l'opération 09002 – Matériel d'une somme de 4000 € , ceux-ci seront prélevés sur les dépenses imprévues investissements et d'allouer une subvention de 200€ à la Prévention routière. Cette dépense sera prélevée sur les dépenses imprévues fonctionnement.

**Délibération n° 5 Certification de la gestion durable de la forêt communale**

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable et a chargé le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion

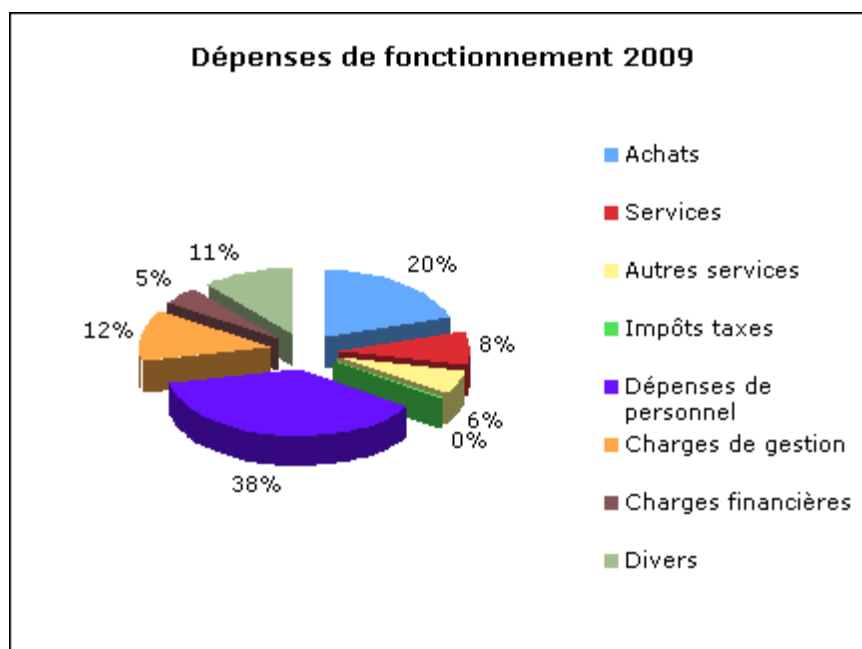
**Délibération n° 6 Fixation du tarif de la cantine**

Le Conseil a décidé de porter à 3,30€ le prix demandé aux familles pour la cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire.



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES EN 2009

Achats	82300	énergie, fournitures administratives et scolaires, petit équipement
Services	32600	entretien matériel
Autres services	22800	frais de télécommunications, affranchissement, animation
Impôts taxes	1800	cantine, fêtes et cérémonies
Dépenses de personnel	150000	
Charges de gestion	49265	indemnités des élus, service incendie, subventions
Charges financières	20000	intérêts des emprunts
Divers	44978	dépenses imprévues, virement en section investissement
<b>Total</b>	<b>403743</b>	

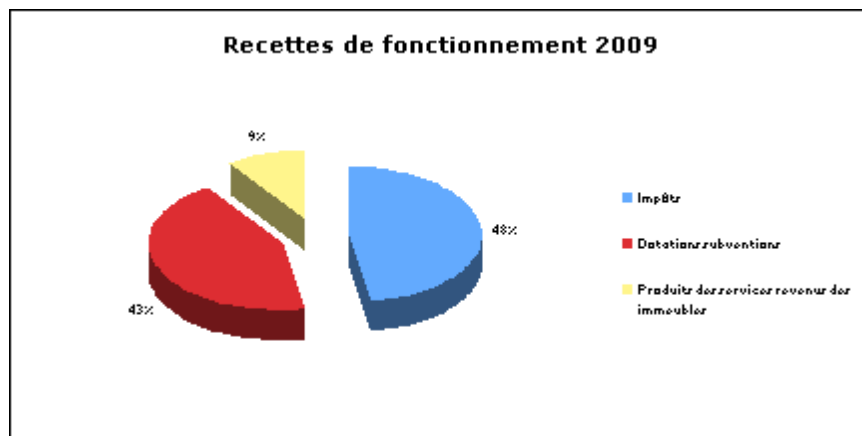


## SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2009

Association de gymnastique	300
Conseil architecture	88
Coopérative scolaire	720
Association lire et savoir	100
Bibliothèque	2500
Union sportive vallée Ailette	150
Assoc vaincre la mucoviscidose	100
Amicale d'Urcel	400
Epicerie sociale de Pinon	300
Les restaux du cœur	300
	<b>4958</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES EN 2009

Impôts	191191
Dotations subventions	174852
Produits des services revenus des immeubles	37700
<b>Total</b>	<b>403743</b>



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2009

Plantations		2500
Matériel	Tondeuse	11000
	Mobilier cantine	3500
Voirie	Rue de l'église	55000
	Réserve pour travaux	65014
Bâtiments communaux	Solde travaux salle activités	2500
	Réfection des pancartes	2000
Signalétique		5000
Eclairage public		2000
Informatique		15000
Chaufferie bois	Frais études	15000
Foyer rural	Frais études	6515
Dépenses imprévues		26614
Annuités emprunts		26614
	<b>Total</b>	<b>211643</b>

## FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Résultat 2008	18513
Fonds propres	94160
Subventions	30130
Récupération de la TVA	43840
Virement de la section de fonctionnement	25000
<b>TOTAL</b>	<b>211643</b>



## Le samedi 7 mars 2009

A l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la campagne de France, la délégation de l'Aisne des Amis du patrimoine Napoléonien et la municipalité ont rendu hommage au capitaine Jacques DANNEQUIN. C'est au son des fifres et des tambours des Grenadiers de la garde impériale de Dijon que les chasseurs à pied de la Garde impériale de Nemours, des « reconstituteurs » indépendants, la municipalité, une délégation de l'association locale d'Anciens combattants et de nombreux habitants de la commune, ont défilé jusqu'au cimetière d'Urcel où est inhumé Jacques DANNEQUIN.



Crédit photo Paul Lefevre



Crédit photo Paul Lefevre



Crédit photo Paul Lefevre

Rappelons que Jacques DANNEQUIN est né à Aubigny en Laonnois en 1772. Il est incorporé au 4<sup>ème</sup> bataillon du département de l'Aisne en 1795 et intègre la même année le 7<sup>ème</sup> régiment de Dragons. Il s'illustre à Wagram où il est blessé par un coup de sabre, ce qui lui vaut sans doute la Légion d'honneur dont il devient chevalier cette même année. Il participe à la campagne de Russie au cours de laquelle il est à nouveau blessé. Deux ans plus tard, il participe à la bataille de Craonne. En 1815, il rejoint ses foyers à Urcel où il décède en 1851 à l'âge de 79 ans.



## Le samedi 11 avril 2009

La section pêche du comité d'animation a réalisé avec les membres et bénévoles adhérents d'importants travaux à l'étang communal. Merci aux participants.



## Le lundi 13 avril 2009

Randonnée organisée par l'Amical d'Urcel le jour de Pâques.





## Le vendredi 17 avril 2009

Le regroupement scolaire a organisé un marché de printemps, de 11h30 à 17h30 : vente de légumes, de pâtisseries, d'objets fabriqués par les enfants.

Cette sympathique manifestation a connu un vif succès et c'est grâce à elle qu'un vendeur de fruits et légumes sera désormais présent devant l'école chaque vendredi.





## Le dimanche 19 avril 2009

Le comité d'animation a accueilli le Groupement des Amateurs de Véhicules Anciens de Picardie (GAVAP). De nombreuses étaient au rendez-vous



## Le samedi 25 Avril 2009

Une sortie de l'Amicale au Fort de Condé





## Le dimanche 26 avril 2009

Malgré un ciel menaçant, notre vingtième brocante a connu un grand succès : une centaine d'exposants et 760 mètres linéaires réservés.

Les chineurs, que la météo pessimiste n'a pas découragé, ont parcouru la brocante tout au long de la journée.



## Le vendredi 8 mai 2009

Traditionnelle cérémonie au monument aux morts pour ce 64<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice signée le 8 mai 1945, et qui mettait fin à la seconde guerre mondiale. Défilé au monument au monument aux morts accompagné par la fanfare de l'Amicale dirigée par Paul DAUTREPPE. La cérémonie s'est achevée par le non moins traditionnel pot de l'amitié.





## JAZZ A URCEL

Dans le cadre du festival JAZZ'TITUDES, le comité d'animation a organisé un concert dans l'église d'Urcel, **le jeudi 21 mai 2009**, avec le quartet Sébastien Llado. Un concert d'une très grande qualité musicale qui n'a cependant pas fait recette auprès des Urcellois.



## TEMPÊTE

La tempête qui a sévi dans la région dans la nuit du **lundi 25 mai 2009** au 26 mai dernier n'a pas épargné notre village, privé d'électricité pendant 44 heures. Nous avons cependant échappé au pire.





## PLANTATIONS

Les membres de la commission de fleurissement à l'ouvrage dans la serre.



## FLEURISSEMENT DE L'ECOLE





## CONCOURS DE PECHE

Belle réussite pour le concours de pêche organisé à l'étang communal le **dimanche 31 Mai 2009**.



## FÊTE DES MERES

A l'occasion de la fête des mères, les conseillers s'activent pour préparer la distribution des roses aux mères de famille du village.





## INAUGURATION D'UN RESERVOIR

**Le samedi 20 juin 2009**, Daniel BOURGIS, Président du syndicat des eaux du Pont Oger a inauguré à Urcel en présence d'Yves DAUDIGNY, Président du Conseil Général, un réservoir d'une capacité destiné notamment à alimenter Axoplage. Coût des travaux 162910€ subventionné à 25% par le Conseil général.



## LA FÊTE DES VOISINS

Le samedi 20 juin 2009, toujours, quatre repas de quartiers se sont déroulés sous le soleil : ping-pong, partie de pétanque, Babington étaient de la partie. Un apéritif collectif a eu lieu sous le porche de l'école vers 19h.

Les champs de la croix







La cité



Le haut d Urcel





## CONCERT DES AMIS DE L'ÉGLISE

**Le jeudi 25 juin 2009**, le groupe TSA RIVNY, cordes et voix magiques d'Ukraine, a donné un concert dans l'église d'Urcel.





Depuis quelques mois, vous avez peut-être constaté qu'une maison peu ordinaire avait poussé au 9, rue de Laval. Celle-ci a en effet la particularité d'avoir une ossature et un bardage bois.

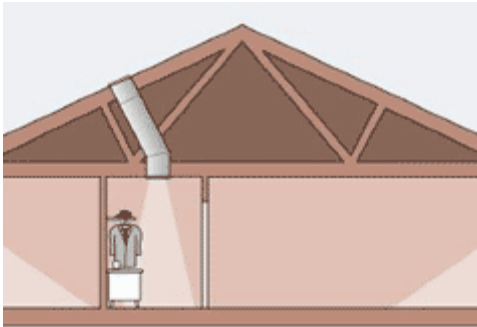


Cette maison, dont la construction a démarré en décembre, et qui est habitée depuis juin, c'est celle de Micheline DIMOS et d'Aline RELIGIEUX. Cette construction de plain pied s'est avérée nécessaire suite au handicap subit d'Aline. En effet, leur ancienne habitation, rue de l'église, disposait de plusieurs marches à l'intérieur et n'était absolument pas adaptée pour accueillir une personne en fauteuil roulant.

Le terrain était déjà en leur possession, elles ont fait appel à Paul FICHEUX, architecte basé à Bruyères-et-Montbérault, qui a conçu ce projet original et écologique et à l'entreprise Charpente et Tradition Bois (CTB) d'Anizy-le-Château, fidèle partenaire de la fête du bois.

Micheline, influencée par ses années passées au conseil municipal, à la communauté de communes et à l'organisation de la fête du bois, a privilégié une construction en panneaux et ossature bois, plus rapide qu'un chantier habituel (pas de temps de séchage).

Côté rue, la maison semble austère, on se dit qu'il doit y faire sombre. C'est tout le contraire à l'intérieur ! Une subtile et précise inclinaison des lattes des claustras laisse pénétrer la lumière à l'intérieur tout en préservant l'intimité de la maison. Deux puits de lumière, sur le palier et dans la salle de bains, permettent également de limiter l'éclairage artificiel.



*Principe du puits de lumière*

Côté jardin, les ouvertures vitrées sont plus importantes, et sur la terrasse une ossature bois déjà présente, accueillera prochainement une véranda.

L'habitation fait la part belle aux énergies renouvelables. Outre une isolation renforcée (18cm), la production d'eau chaude est assurée par des panneaux solaires et le chauffage au plancher est produit par une pompe à chaleur air - eau. Ces dispositifs ont engendré un surcoût, qui sera vite compensé par des charges de fonctionnement très réduites.

Souhaitons à Aline et Micheline une belle et longue vie dans leur maison qui leur donne aujourd'hui entière satisfaction, elles qui après 35 ans passés à Urcel n'envisagent en aucun cas d'habiter ailleurs.



**Petit rappel : surprise du maire de l'époque, Jacques BRUGNON, voyant débarqués dans sa commune deux braves pandores à bicyclette. Un Ministre, bien inspiré, avait imaginé faire circuler les gendarmes à bicyclette ...pour réaliser des économies. Ce « gag » avait amené Jacques BRUGNON à questionner le Ministre de la Défense, le Préfet et les gradés départementaux de la gendarmerie.**

Réponse du Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Aisne :  
Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier vivement pour tout l'intérêt que vous avez bien voulu porter à la Gendarmerie et de l'effort que vous avez entrepris pour lui permettre de continuer à servir avec efficacité.

J'ai été très sensible à vos deux lettres qui témoignent de l'estime que vous accordez à nos gendarmes et du souci de voir poursuivre dans l'avenir le bon fonctionnement de leur service.

Toutefois, j'aurais le regret de vous demander de ne point donner suite à votre généreux projet de faire accorder une subvention mensuelle aux gendarmes par votre conseil municipal. Cette mesure ne pourrait être acceptée par notre Administration Centrale qui, croyez le, malgré quelques restrictions de carburant, ne laissera jamais la Gendarmerie manquer à ses missions prioritaires.

Comprenant parfaitement, en ces temps présents, votre stupeur et votre étonnement de découvrir au détour d'une route la présence de deux gendarmes en bicyclette, je tiens tout de suite à vous rassurer et vous préciser que ce moyen de transport, utilisé depuis longtemps, est toujours parfaitement et réglementairement en vigueur dans notre arme. A telle enseigne que les gendarmes perçoivent régulièrement une indemnité d'entretien pour leur bicyclette ou leur cyclomoteur, instrument de locomotion et de travail qu'ils ont du reste délibérément choisi à leur affectation dans la Gendarmerie départementale.

Le choix de l'utilisation de la voiture ou de la bicyclette appartient au commandant de brigade au moment où il établit son service en fonction de l'éloignement des communes à visiter. L'emploi de la bicyclette n'est donc pas une conséquence brutale de la diminution des crédits d'essence, et la brigade d'ANIZY-LE-CHATEAU continuera toujours à disposer de ses véhicules de dotation et pour la surveillance des communes lointaines.

En espérant que ma lettre apportera quelques apaisements à votre inquiétude, je vous prie d'agréer, ...

Réponse du ministre :  
Monsieur le Maire,

Le Ministre de la Défense a bien reçu votre lettre du 4 mai dernier.

Les faits que vous rapportez traduisent les difficultés auxquelles la gendarmerie, comme tous les services de l'Etat, est confrontée pour surmonter la crise de l'énergie.

En effet, le budget de cette Arme, calculé initialement pour couvrir les besoins en carburant, a été largement affecté par l'augmentation des prix de produits pétroliers de ces derniers mois.

C'est pourquoi ont été étudiées des mesures permettant à terme d'économiser du carburant, notamment une modification de la structure du parc de véhicules : véhicules équipés de moteurs diesel, cyclomoteurs, etc...

Mais vous pouvez être assuré que toutes dispositions sont prises afin que l'exécution des missions prioritaires de la gendarmerie, à savoir la préservation de la sécurité des citoyens, ne soit pas compromise.

Veillez agréer, ...



Depuis le mois de mai, Sergio VIDAL vous propose des fruits et légumes de qualité sur la place devant l'école chaque vendredi, de 11h00 à 17heures.



Le site internet de notre commune est de nouveau consultable

News

**14 JUILLET 2009**  
COMMEMORATION DU 14 JUILLET FETE DU VILLAGE

**Navigation**

- Accueil
- Mairie Infos
- Vie locale
- Fête du bois
- Contact mairie

Recherche

Rechercher

**Accueil**

Bienvenue sur le site Internet de la commune d'URCEL.

Ce site a pour objectif de vous permettre de mieux connaître la commune et de renforcer l'information de ses habitants, il se veut aussi une vitrine pour les visiteurs.

Les pages qui le composent vous offriront donc un aperçu de la vie à URCEL, souriant village du Laonnois, de son histoire et de ses projets.

Différents renseignements administratifs sont aussi mis à votre disposition.

Bonne navigation.

Site officiel de la mairie d'Urcel © 2009

